



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Syndicat des professeurs et professeures de
l'Université Laval
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339, poste
2955, télécopieur 5377
Adresse électronique : spul@spul.ulaval.ca

Le 25 février 1998
Vol. 9 n° 4

Compte rendu de la réunion du conseil syndical tenue le 20 février 1998

Plusieurs points importants ont été traités lors de la dernière réunion du
Conseil syndical:

Démission et élection au Comité exécutif

Le Conseil syndical a reçu la démission de Josiane Hamers, vice-présidente
du SPUL depuis 1987. C'est avec enthousiasme que les membres du Conseil
syndical ont témoigné leur appréciation à l'égard de la longue contribution
de madame Hamers au sein du Comité exécutif.

Le Conseil syndical a ensuite élu à l'unanimité Nadia Ghazzali, du département de mathématiques et de statistique, vice-présidente du SPUL. Madame Ghazzali est membre du Comité de la condition féminine et était déléguée substitut de la section actuariat/informatique/mathématiques et statistique avant d'être élue membre du Comité exécutif.

Comité sur la qualité de l'enseignement et Comité paritaire sur certaines activités d'enseignement

Madame Hamers remplacera Marcel Dupras à la présidence du Comité paritaire sur certaines activités d'enseignement et veillera à mener à terme les travaux de ce comité avant de partir en année sabbatique, en janvier 1999.

Comme suite à la démission de Marcel Dupras, le Conseil syndical a élu Claude-André St-Pierre membre du Comité sur la qualité de l'enseignement et membre du Comité paritaire sur certaines activités d'enseignement.

Formation du Comité d'analyse de la gestion institutionnelle

Le Conseil a formé le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle. Ce Comité a pour mandat de:

- | Faire l'analyse critique des choix de l'Employeur en regard de l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières de l'Université;
- | Préparer des analyses afin d'appuyer le SPUL dans l'atteinte de ses objectifs, notamment la négociation de conventions collectives.

Le Comité est composé de trois personnes (Marcel Aubert, Nadia Ghazzali et James Pottier) élues pour deux ans par le Conseil syndical.

Accréditation des assistant/e/s de recherche à l'Université Laval

Ce point de l'ordre du jour a suscité de nombreuses discussions. La problématique de l'accréditation des assistant/e/s de recherche à l'Université

remonte au 5 juillet 1990 et a refait surface le 16 février 1998, alors que le Commissaire du travail débutait les auditions afin d'établir qui est l'employeur des assistant/e/s de recherche oeuvrant dans les centres hospitaliers affiliés à l'Université.

Ces auditions font suite à la décision rendue le 8 septembre 1997 par le juge St-Arnaud, du Tribunal du travail, qui a statué que les assistant/e/s de recherche sur le campus sont des salariés de l'Université. D'autre part, le juge St-Arnaud a estimé que l'Université ne pouvait être l'unique employeur des assistant/e/s de recherche dans les centres hospitaliers.

Ce jugement est actuellement contesté par l'Université qui continue de défendre que ce sont les professeur/e/s qui sont les employeurs des assistant/e/s de recherche.

Lors des auditions précédentes, qui ont abouti au jugement du juge St-Arnaud, le SPUL n'est pas intervenu directement dans le débat, compte tenu que les parties en cause étaient l'Université et l'Association professionnelle des assistant/e/s de recherche de Québec, représentée par un procureur de la CEQ. Une tierce partie, constituée de Fernand Labrie et Alain L. Bélanger, était également représentée à ces auditions. Notons que Fernand Labrie ne fait pas partie de l'unité d'accréditation du SPUL, alors que le professeur Alain L. Bélanger est membre du SPUL.

Le 16 février dernier, au début des auditions visant à établir qui est l'employeur des assistant/e/s de recherche dans les centres hospitaliers, le SPUL a appris qu'un « groupe de chercheurs exerçant des activités de recherche au CHUL » demandait à participer au débat. Ce groupe prétend représenter 132 personnes, dont 68 membres du SPUL. Ce groupe demande que les personnes qu'il représente soient reconnues comme les employeurs des assistant/e/s de recherche.

Devant cette situation, le Comité exécutif du SPUL a mandaté les procureurs du Syndicat de rappeler que le SPUL ne pouvait qu'être favorable à la syndicalisation des assistant/e/s de recherche et qu'il considérait que, tout comme sur le campus, les professeur/e/s ne sont pas les employeurs des assistant/e/s de recherche dans les centres hospitaliers.

Il ressort des nombreuses interventions que les membres du Conseil syndical considèrent que la syndicalisation des assistant/e/s de recherche est tout à fait légitime et que le SPUL ne peut qu'appuyer d'autres salariés, particulièrement en milieu universitaire, qui luttent pour la reconnaissance de leur association.

La grande majorité des membres du Conseil syndical qui se sont exprimés sur le sujet ne souhaitent pas que les professeur/e/s soient déclarés les employeurs des assistant/e/s de recherche. Cependant, plusieurs membres ont fait part de leurs inquiétudes quant aux difficultés qui pourraient résulter de la signature d'une convention collective trop rigide qui obligerait les professeur/e/s à embaucher des assistant/e/s de recherche n'ayant pas les compétences requises pour faire avancer efficacement leurs projets de recherche.

Peu importe la décision du Commissaire, il est vraisemblable qu'elle sera contestée et qu'il faudra encore beaucoup de temps avant que ce dossier ne soit réglé. Prochainement, le Comité exécutif organisera des rencontres avec les professeur/e/s qui poursuivent leurs activités de recherche dans les centres hospitaliers afin de les informer et de faire le point sur cette question.

Prochaine réunion du Conseil syndical

La prochaine réunion du Conseil syndical est prévue le vendredi 27 mars 1998, soit une semaine plus tard que ce qui avait été annoncé au mois d'août 1997. Cette modification est rendue nécessaire par la tenue d'une réunion du Conseil fédéral de la FQPPU les 19 et 20 mars. La réunion du Conseil syndical du mois d'avril a également été reportée d'une semaine, soit le 24 avril.

Le président,

Gérald Lemieux

Modification du montant maximum admissible au REER en 1998

Revenu Canada a modifié, à compter du 1er janvier 1997, la méthode de calcul du facteur d'équivalence (FE) à partir duquel est déterminé le montant maximum que vous pouvez cotiser à votre REER. Cette modification entraîne une augmentation de 400 \$ au FE et ainsi la cotisation au REER est diminuée de 400 \$.

Pour tous les participants du Régime de retraite des professeurs et

professeures de l'Université Laval, le facteur d'équivalence apparaissant sur le relevé T4 de 1997 est donc augmenté de 400 \$ et la cotisation maximale admissible au REER en 1998 est réduite d'autant.

Source : Martin Latulippe, Bureau de la retraite (Tél. : 3802)

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)